

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le



17083508

le

06 JUIN 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0880.472.859

Dénomination

(en entier) : **EUROTUNNEL S.E.**

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : Square de Meeûs 35
1000 Bruxelles

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé le trente et un mai deux mille dix-sept, par Maître Peter Van Melkebeke, Notaire à Bruxelles,

que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société européenne "EUROTUNNEL S.E.", ayant son siège à Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, ci-après dénommée "la Société", a pris les résolutions suivantes :

1/ Modification de l'article 2 des statuts concernant le siège social de la Société, comme déplacé par décision du conseil d'administration en date du 30 décembre 2016 et remplacement de la première phrase de l'article 2 des statuts par le texte suivant :

« Le siège est établi à Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles. »

2/ Modification de l'article 13 des statuts concernant le transfert des titres et remplacement de cet article par le texte suivant:

"La cession d'actions n'est soumise à aucune restriction.

Cette réglementation est d'application à toutes les actions de la société, ainsi qu'à toutes les obligations convertibles et droits de souscription éventuels émis par la société.

Le transfert des actions nominatives doit faire l'objet d'une inscription dans le registre des actions nominatives."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, deux procurations, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter Van Melkebeke
Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)